

**Vue d'ensemble de la certification
selon la norme suisse
en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA)**

MODÈLE

Swissdec, 6004 Lucerne
www.swissdec.ch/fr

Vue d'ensemble de la certification selon la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA)

Table des matières

1.	But du présent document	3
2.	Objectifs de la certification	3
3.	Clients	3
4.	Émetteur du certificat	3
5.	Avantages d'une certification	3
6.	Processus de certification selon la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA)	3
6.1	Vue d'ensemble	3
6.2	Conseil préalable	4
6.2.1	Conseil préalable technique	4
6.3	Contrôle	4
6.3.1	Préparation du contrôle	4
6.3.2	Contrôle technique	4
6.4	Outils	5
6.4.1	Application de référence	5
6.5	Évaluation du produit	5
6.6	Assurance qualité	5
7.	Annexes	6
7.1	Glossaire	6
7.2	Bibliographie	7

1. But du présent document

Le présent document fournit une vue d'ensemble du processus de certification du module de comptabilité salariale du logiciel de gestion d'entreprise pouvant bénéficier du certificat Swissdec (ci-après «le certificat»). Les systèmes électroniques de comptabilité salariale (aussi appelés fréquemment «logiciels de comptabilité salariale») possédant déjà un certificat valable selon la norme suisse en matière de salaire (ELM) sont éligibles à la certification selon les directives de la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA).

2. Objectifs de la certification

Les objectifs de la certification de logiciels de gestion d'entreprise par les assureurs suisses réunis sous le nom Swissdec sont les suivants:

- Garantie d'une communication stable et efficace entre les logiciels de gestion d'entreprise et les assureurs
- Garantie de la sécurité de la transmission de données (cryptage, signature)
- Garantie de l'authentification lors de la transmission de données sensibles

3. Clients

Les clients de la certification sont les concepteurs de logiciels de gestion d'entreprise qui souhaitent obtenir et utiliser le label «swissdec certified basic» (ELM et SUA) ou «swissdec certified plus» (ELM, KLE et SUA) pour leur système de comptabilité salariale.

4. Émetteur du certificat

Les contrôles nécessaires à l'obtention du certificat et à l'attribution du label «swissdec certified basic» ou «swissdec certified plus» au logiciel testé sont réalisés par Swissdec (www.swissdec.ch).

5. Avantages d'une certification

- Assurance qualité grâce à de nombreux tests techniques
- Utilisation à des fins commerciales du label «swissdec certified basic» ou «swissdec certified plus» conféré par le certificat
- Publication des produits logiciels avec mention du certificat sur le site Internet de Swissdec
- Justification de l'origine des données pour l'assureur du fait de l'utilisation du certificat SUA

6. Processus de certification selon la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA)

6.1 Vue d'ensemble

Pour pouvoir prendre part à la certification selon la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA), le concepteur ERP annonce le logiciel de gestion d'entreprise qu'il souhaite faire certifier et qui possède déjà un certificat selon la norme suisse en matière de salaire (ELM). Le concepteur ERP a déjà conclu une convention encore en vigueur avec Swissdec au titre de la certification selon la norme suisse en matière de salaire (ELM).

Le processus de certification se compose de trois étapes:

- **Conseil préalable en vue du soutien** pour l'analyse et l'implémentation
- Premier **contrôle** du logiciel de comptabilité salariale (certification initiale)
- **Assurance qualité** et maintien du certificat par la suite (recertification)

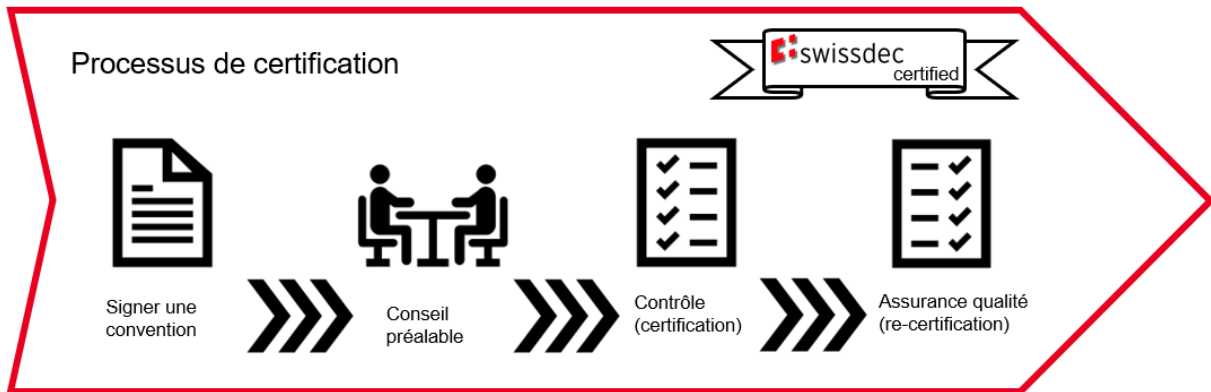


Illustration 1: Processus de certification

6.2 Conseil préalable

Le conseil préalable a pour objectif de promouvoir la qualité du logiciel de comptabilité salariale dès la phase de développement de la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA) et d'offrir un soutien au concepteur de logiciels dans les domaines spécialisés et techniques.

6.2.1 Conseil préalable technique

Le conseil préalable technique explique la mise en œuvre technique de l'échange de données, de l'interopérabilité et de la sécurité lors de la synchronisation des données, ainsi que la réalisation de la vérification de l'identité par le destinataire final et par l'Office fédéral de la statistique.

Les exigences liées aux normes Swissdec sont décrites dans les documents «Directives Authentification d'entreprises Swissdec (SUA) - Spécifications détaillées», «Directives Authentification d'entreprises Swissdec (SUA) - Exigences posées aux transmetteurs» et «Directives Authentification d'entreprises Swissdec (SUA) - Exigences posées aux destinataires finaux», disponibles sur le site Internet de Swissdec.

6.3 Contrôle

Le premier contrôle du logiciel de comptabilité salariale a lieu au cours d'une période déterminée dans la convention. La certification selon la norme suisse en matière d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA) doit aboutir dans un délai d'un an. Les dates de début et de fin sont indiquées dans la convention.

6.3.1 Préparation du contrôle

La préparation du contrôle comprend les étapes suivantes:

- Détermination d'une date de contrôle
- Détermination du logiciel à contrôler (désignation, version)
- Installation du logiciel de gestion d'entreprise
- Vérification de la conformité des versions des directives aux données de référence
- Mise à disposition d'une application de référence pour vérifier la transmission des données

Les personnes impliquées dans la préparation du contrôle sont l'expert Swissdec et le concepteur ERP (ou un collaborateur responsable de la certification).

Les résultats de la préparation sont un rapport de contrôle préparé, un logiciel à certifier prêt à être testé ainsi que des outils-test fonctionnant selon les directives actuelles (application de référence).

6.3.2 Contrôle technique

Le contrôle est fondé sur les «Directives Authentification d'entreprises Swissdec (SUA) - Exigences posées aux transmetteurs». Les tests réalisés lors de la certification se rapportent aux exigences indiquées ci-après.

Les exigences sont les suivantes:

- Enregistrement d'une entreprise, vérification de l'identité
- Obtention du certificat SUA
- Installation du certificat SUA
- Vérification de l'interopérabilité avec double signature
- Processus de renouvellement d'un certificat arrivé à échéance

Nous renvoyons aux directives «Exigences posées aux transmetteurs» pour ce qui est des opérations correspondantes.

Les détails des cas-test techniques sont publiés sur la plateforme de collaboration Swissdec lab. Les résultats du contrôle du transmetteur sont constitués d'un rapport de contrôle technique et de journaux de test.

6.4 Outils

6.4.1 Application de référence

L'application de référence, qui permet de demander des certificats-test SUA et de simuler le processus d'enregistrement, peut servir d'outil.

Elle offre également la possibilité de réaliser un certain nombre de tests de sécurité avec signature simple et double pour garantir la bonne installation des certificats SUA.

6.5 Évaluation du produit

L'évaluation du logiciel d'entreprise a lieu sur la base des contrôles réalisés, dont les résultats sont consignés dans les rapports de contrôle. L'évaluation fait l'objet d'un entretien avec le concepteur ERP.

L'évaluation aboutit au document «Évaluation du produit» et, en cas de succès, au certificat Swissdec avec son label «swissdec certified plus».

La décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le certificat est contenue dans l'évaluation du produit. En cas de décision défavorable, un accord concernant les étapes ultérieures peut être consigné dans l'évaluation du produit.

Les étapes ultérieures peuvent par exemple inclure une convention concernant un contrôle moins important à une date ultérieure ou la décision de ne pas poursuivre la certification.

6.6 Assurance qualité

En cas de modification des dispositions légales relatives à la comptabilité salariale, mais aussi en cas de modification importante du logiciel de gestion d'entreprise, il convient de vérifier à nouveau que les directives définies par Swissdec sont bien respectées.

De plus, des erreurs n'ayant pas été décelées lors du premier contrôle du logiciel de comptabilité salariale peuvent être constatées dans le cadre de l'utilisation productive. Selon l'importance et les conséquences de ces erreurs, leur correction doit être contrôlée et adaptée au plus vite ou lors de la prolongation du certificat Swissdec.

Afin de garantir au plus tôt la meilleure qualité possible lors de modifications des logiciels, il est recommandé aux concepteurs ERP d'utiliser les cas-test mis à disposition par Swissdec pour le développement de leurs produits.

Les cas-test sont alignés sur les directives. Un conseil par un expert Swissdec est également recommandé avant toute nouvelle certification ou recertification.

7. Annexes

7.1 Glossaire

Pour plus de clarté, les principaux termes utilisés dans ce document sont définis dans le glossaire suivant.

Terme	Définition
Test du système	Contrôle au cours duquel le système est testé en compagnie d'un expert Swissdec.
Test de calcul	Contrôle au cours duquel le concepteur ERP saisit lui-même les données-test dans le logiciel de gestion d'entreprise et les fait examiner par l'outil de gestion de la qualité. Le résultat final rendu par l'outil de gestion de la qualité est ensuite contrôlé par un expert Swissdec.
Test de transmission	Contrôle permettant de vérifier la forme des documents électroniques produits ainsi que leur transmission électronique.
Exigence	Une exigence désigne une ou plusieurs caractéristiques ou attitudes à caractère impératif. Les directives pour le traitement des données salariales font par exemple partie des exigences à remplir.
Cas-test	Définition d'un test en référence à une exigence. Un cas-test se compose d'une description, de données-test et d'un script de test. Le cas-test permet de vérifier si une exigence a été remplie.
Données-test	Données utilisées lors de la réalisation d'un cas-test.
Données de référence	Données permettant d'établir une comparaison avec les données obtenues à l'issue d'un test.
Journaux de test	Enregistrements, imprimés ou fichiers écrits ou produits pendant la réalisation du test.
Rapport de contrôle	Le rapport de contrôle (rapport partiel) présente les résultats de l'ensemble des cas-test d'un contrôle (test du système, test de calcul ou test de transmission). Le rapport de contrôle contient la synthèse du déroulement du test ainsi qu'une recommandation concernant la certification ou la correction.
Évaluation du produit	L'évaluation du produit est un document contenant la décision relative à l'obtention du certificat Swissdec. Cette décision est prise en fonction des résultats des contrôles (test du système, test de calcul et test de transmission).
Logiciel de gestion d'entreprise	L'expression générique «logiciel de gestion d'entreprise» désigne une solution logicielle complète développée par un concepteur ERP et destinée à être utilisée par des entreprises à des fins de gestion et de traitement de données financières.
Système de comptabilité salariale	Utilisée dans le contexte des certifications Swissdec, l'expression «système de comptabilité salariale» désigne toujours le module logiciel de comptabilité salariale du logiciel de gestion d'entreprise concerné. Seuls des systèmes logiciels de comptabilité salariale peuvent être certifiés.

7.2 Bibliographie

ID	Nom de la référence
	Directives Authentification d'entreprises Swissdec (SUA) - Spécifications détaillées Document disponible sur: https://www.swissdec.ch/fr/versions-et-mises-a-jour/directives-sua/
	Directives Authentification d'entreprises Swissdec (SUA) - Exigences posées aux transmetteurs Document disponible sur: https://www.swissdec.ch/fr/versions-et-mises-a-jour/directives-sua/
[RL-LDV]	Directives pour le traitement des données salariales, fichier PDF Document disponible sur: https://www.swissdec.ch/fr/versions-et-mises-a-jour/directives-elm/
[RL-LDT]	Directives pour transmetteur de données salariales, recueil de différents documents et définitions d'interface Document disponible sur: https://www.swissdec.ch/fr/versions-et-mises-a-jour/directives-elm/
[RL-LDX]	Directives du certificat de salaire, fichier PDF Document disponible sur: https://www.swissdec.ch/fr/versions-et-mises-a-jour/directives-elm/
[ACKNOTIF]	Diverses spécifications concernant les Acknowledge-Notifications et la sécurité Document disponible sur: https://tst.itserve.ch/swissdec/infopoint/datapool.xhtml